

Saint-Mandé, le 12 avril 2019

Les Antilles françaises disposent d'un nouveau système de coordonnées en conformité avec la directive INSPIRE

Les décrets n°2000-1276 et 2006-272 qui définissaient le système national de référence de coordonnées géographiques planimétriques et altimétriques ont été modifiés par le nouveau décret n°2019-165 du 5 mars 2019 relatif au système national de référence de coordonnées. Ce nouveau texte, mis en application par un arrêté publié simultanément, vient ainsi régler la situation inadaptée qui perdurait depuis dix ans aux Antilles françaises qui disposent désormais d'un système national de référence de coordonnées légal et précis, en conformité avec la directive INSPIRE, le RGAF09 (Réseau Géodésique des Antilles Françaises 2009) mis au point par le service géodésie de l'IGN.

Le RGAF09, réalisation pour les Antilles françaises de l'ITRS, se substitue à la réalisation régionale du WGS84 (*World Geodetic System 1984*) qui reste toutefois utilisable pour une période de recouvrement de trois ans, afin de faciliter la prise en main du RGAF09 par les utilisateurs des Antilles, lesquels pourront bénéficier d'un appui en formation et en outils (grilles de transformation et guides techniques) de la part de l'IGN.

Le RGAF09 constitue une amélioration significative par rapport au WGS84 pour les Antilles françaises qui, outre ses incohérences de plusieurs centimètres entre les îles, présentait un décalage d'environ 70 cm avec la référence mondiale. Sur le terrain, ce système national de référence s'applique à tout ce qui est exprimé avec des coordonnées géographiques, comme les éléments d'infrastructure. Une amélioration qui n'aurait pas été possible, sans la détermination de la commission «GéoPositionnement» du CNIG et du groupe de travail⁽¹⁾ dédié à ce projet qui a produit un rapport essentiel à la rédaction des nouveaux textes réglementaires.

Avec le RGAF09, les Antilles françaises disposent désormais, ainsi que prévu dans la directive INSPIRE, d'un système national de référence de coordonnées légal et précis compatible avec le système de référence terrestre international ITRS, assurant l'interopérabilité des données géographiques.

Le RGAF09 est publié sur : <http://geodesie.ign.fr>

(1) rassemblant les principaux acteurs concernés par « les levers pour le compte des services publics » : IGN, OGE, DGFIP, SHOM, réseaux,...

CONTACTS PRESSE

Sophie Couturier - Tél : 01 43 98 83 05 - sophie.couturier@ign.fr

Julie Laurain - Tél : 01 43 98 83 12 - julie.laurain@ign.fr

ign.fr / geoportail.gouv.fr / @IGNpresse / facebook IGNFrance / @ign_France



À propos de l'IGN

L'IGN est l'opérateur de l'Etat en matière d'information géographique et forestière de référence, certifiée neutre et interopérable. L'Institut développe en permanence de nouveaux référentiels, produits et géoservices, répondant aux besoins croissants et évolutifs en données cartographiques et en informations géolocalisées. Acteur public du numérique pour la description multi-thèmes du territoire, l'Institut intervient en appui à l'évaluation et à la mise en œuvre des politiques publiques de prévention des risques, d'aménagement du territoire, de développement durable, de défense et de sécurité. Grâce à ses cinq laboratoires de recherche, l'IGN entretient un potentiel d'innovation de haut niveau dans les domaines de la géodésie, de la topographie vectorielle, de l'optique et de l'électronique, du traitement des images et de l'inventaire forestier. L'ENSG-Géomatique, l'Ecole nationale des sciences géographiques de l'IGN, forme les futurs ingénieurs de l'information géographique.

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est placé sous la double tutelle du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire et du ministre de l'agriculture et de l'alimentation.